

Gorges

(<http://www.gorges44.fr/>)

Bienvenue-sur-Sèvre

(<http://www.gorges44.fr/>)

Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un service de la Mairie.

Vous avez besoin d'aide ou de conseil face à des difficultés passagères, une situation de vieillissement ou de dépendance...?

Le service social peut vous recevoir (sur rendez-vous de préférence) pour :

- **Vous informer** sur les différentes aides aux personnes âgées, handicapées, familles (aides ménagères, allocation personnalisée d'autonomie, prise en charge des frais de séjour en établissement...)
- **Recueillir les informations** nécessaires à l'établissement du dossier
- **Instruire toute demande d'aide sociale** qui se rapporte à la protection de la santé des personnes, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Le dossier de demande d'aide sociale est ensuite transmis au Conseil Général de Loire-Atlantique
- **Recevoir les familles ou les personnes isolées** rencontrant des problèmes, des difficultés.
- **Informé sur les démarches** à suivre pour aborder ces difficultés et tenter de les résoudre sur les droits à faire valoir et sur les diverses prestations auxquelles il est possible de prétendre
- **Instruire les dossiers de téléassistance.** Consultez la plaquette de téléassistance du Conseil Départemental dans la rubrique "[Ainés – Retraités](http://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/personnes-agees-retraites-fr-c_5029) (http://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/personnes-agees-retraites-fr-c_5029)".

Le CCAS est partenaire des autres organismes sociaux intervenant sur le secteur, tels que le Centre Médico-social (CMS) de Clisson qui regroupe les assistants sociaux intervenant sur le canton, les Associations Caritatives menant des actions d'aide ou d'assistance et le CLIC de la Vallée de Clisson (Centre Local d'Information et de Coordination).

Retrouvez toutes les informations concernant la Maison Départementale des Handicapés sur le site du [Conseil Départemental](http://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/handicap-44/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph/ses-missions/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-fr-p1_45807?portal=aca_6941&category=p1_562142) (http://www.loire-atlantique.fr/jcms/services/handicap-44/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph/ses-missions/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-fr-p1_45807?portal=aca_6941&category=p1_562142).

Pour en savoir plus

Le Centre Communal d'Action Social de Gorges est présidé par Monsieur le Maire. Il est composé de 13 membres et est tenu au secret professionnel.

Renouvelé tous les six ans suite aux élections, il est constitué aujourd'hui des personnes suivantes :

Président : Claude Cesbron, Maire de Gorges

Vice-Présidente : Michelle Brosset, Adjointe déléguée aux affaires sociales

Membres du Conseil municipal : Christian Bonnet, Christelle Claezman, Christophe Gourreau, Raymonde Neau, Séverine Protois-Menu

Membres extérieurs au Conseil municipal : Bruno Alliot, Madeleine Bulteau, Georgette Geoffre, Bernard Grimaud, Cynthia Oullier, Eliane Petitjean

Contactez le CCAS

📍 Mairie de Gorges
3 Place de l'Église
44190 Gorges

☎ 0240069390

✉ ccas@gorges44.fr (<mailto:ccas@gorges44.fr>)



Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h-12h / 15h30-17h30

Consultez la plaquette des Numéros utiles en cas de besoin (plaquette disponible à la Mairie)

[Plaquette des numéros utiles en cas de besoin](http://www.gorges44.fr/fileadmin/Gorges/Action_sociale/PDF/Plaquette_des_numeros_utiles.pdf)

(http://www.gorges44.fr/fileadmin/Gorges/Action_sociale/PDF/Plaquette_des_numeros_utiles.pdf)

[Plaquette des numéros utiles en cas de besoin \(verso\)](http://www.gorges44.fr/fileadmin/Gorges/Action_sociale/PDF/Plaquette_des_numeros_utiles_verso.pdf)

(http://www.gorges44.fr/fileadmin/Gorges/Action_sociale/PDF/Plaquette_des_numeros_utiles_verso.pdf)

Téléassistance

La téléassistance à domicile est un service qui s'adresse à toute personne qui souhaite rester à son domicile en toute sécurité dans le confort et la sérénité.

Quels sont les services proposés ?

Une sécurité de jour comme de nuit vous est proposée. Et, selon la nature de votre appel et de vos besoins, des professionnels peuvent contacter et faire intervenir :

- Votre famille,
- Votre entourage,
- Ou les services d'urgence.

De plus, des professionnels sont à votre disposition 24h/24, du lundi au dimanche, si vous avez envie de parler, que vous vous sentez seul, que vous êtes angoissé, que vous êtes victime d'un malaise. Toute l'année, ce service assure une véritable présence à vos côtés.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Vous êtes muni d'un boîtier qui est raccordé sur une prise de courant et une prise de téléphone à votre domicile.

Le boîtier permet :

- Par **une simple pression sur un déclencheur portatif**, de vous mettre en relation directe avec le centre d'écoute de la téléassistance. Vous pouvez alors dialoguer avec les professionnels depuis votre domicile, sans utiliser le téléphone.
- De provoquer **automatiquement un appel** en cas de chute avec le centre d'écoute assistance.
- De **déclencher une alarme et d'envoyer un signal au centre d'écoute** en cas de détection de fumée.

S'abonner

L'abonnement mensuel s'élève à **20.08€/mois** pour un tarif de base, tout public, et à **10.02€/mois** pour un tarif réduit.

Il est possible de bénéficier d'une aide au titre de **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, et de la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** ou de l'Action sociale de la mairie.

L'abonnement est modulable sur le temps d'une convalescence, l'absence de proches, ou à l'année. Avec la possibilité de résilier le contrat à tout moment en s'adressant au CCAS de la mairie.

Pour plus d'informations, **renseignez-vous auprès du CCAS (mailto:ccas@gorges44.fr)** à la Mairie.

S'inscrire

La démarche s'effectue en Mairie. Veuillez vous munir des documents suivants :

- RIB
- Feuille d'imposition ou de non imposition.